Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le 10/07/2026
ID : 085-258502962-20260707-D109_BUR070726-DE

D109-BUR070726

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-six, le sept juillet à quatorze heures trente, le Bureau du Syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de M. Damien GRASSET.

Présents : Jean-Claude BIRON, Jean-François BIRON, Loïc CHUSSEAU, Alexandra GABORIAU, Lionel GAZEAU, Damien GRASSET, Christophe HOGARD, Romain LEYMONERIE, Antoine METAIS, Guy PLISSONNEAU, Yannick SOULARD
Excusé : Stéphane BOUILLAUD
Date de convocation : 25 juin 2026
Membres en exercice : 12
Présents : 11
Votants : 11

Convention de partenariat Fête de l'Agriculture 2026

Vu la délibération D071-COS090626 du 9 juin 2026 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,

Considérant que les Jeunes Agriculteurs de Vendée regroupés dans l'association Terre Attitude Vendée organisent chaque année une Fête départementale de l'Agriculture visant à présenter les métiers de l'agriculture, à promouvoir l'image du monde agricole auprès du grand public et à valoriser les actions menées par les agriculteurs en faveur de la préservation de l'environnement.

Considérant que dans ce cadre, des actions de prévention et de tri des déchets sont mises en place ayant pour vocation de limiter le prélèvement des ressources naturelles et réduire l'espace consacré au stockage des déchets.

Considérant que le Syndicat mixte départemental Trivalis, compétent en matière de traitement des déchets, souhaitent apporter leur soutien aux Jeunes Agriculteurs dans l'organisation de leur manifestation.

Considérant qu'une convention doit être établie entre l'association Terre Attitude Vendée et le Syndicat mixte départemental Trivalis afin de déterminer les engagements de chacune des parties pour limiter la production de déchets et réussir le tri des déchets recyclables à l'occasion de la Fête de l'Agriculture qui se déroulera les 22 et 23 août 2026 entre Thorigny et Château-Guibert, sur les territoires de La Roche-sur-Yon-Agglomération et de la Communauté de communes Sud Vendée Littoral.

Sur proposition de Monsieur le Président, le bureau est invité à délibérer pour :
- Approuver les termes de la convention de partenariat entre l'association Terre Attitude Vendée et Trivalis dont le projet est joint en annexe,
- Autoriser Monsieur le Président à signer la convention à intervenir avec l'association Terre Attitude Vendée, ainsi que tout document se rapportant à cette délibération.

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :
- Approuve les termes de la convention de partenariat entre l'association Terre Attitude Vendée et Trivalis dont le projet est joint en annexe,
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention à intervenir avec l'association Terre Attitude Vendée, ainsi que tout document se rapportant à cette délibération.

Fait et délibéré à La Roche-sur-Yon, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Damien Grasset
Président de Trivalis
10 juil. 2026
Damien GRASSET

Le Secrétaire de séance

Guy Plissonneau
Trivalis - 1er Vice-Président
10 juil. 2026
Guy PLISSONNEAU

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 Allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES cedex 01, dans un délai de deux mois à partir de la date de la première mesure de publicité (affichage et/ou transmission au contrôle de légalité).